

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le**06 FEV. 2026**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réserve
à
l'Etat
belge

***26022352***N° d'entreprise : **0804 577 089****Nom**(en entier) : **AKLIM FRUITS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **AV DE STALINGRAD - 1000 BRUXELLES**

**Objet de l'acte : CESSIION DES ACTIONS - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
02.01.2026**

Bureau

L'assemblée se réunit au siège social de la société.

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Guilli Abdelkader

Composition de l'assemblée

Les actionnaires sont présents. Il résulte de la liste de présente que la totalité du capital social est représentée et qu'il n'y a pas lieu de justifier l'envoi des convocations.

Ordre du jour

Le président expose que la présente Assemblée a pour ordre du jour :

1 Cessions des parts

L'exposé du président, après vérification des actionnaires, est reconnu exact par l'assemblée qui se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Le cédant, Monsieur Bouhraoua Youssef remet ce jour 1 actions à Monsieur Guilli Abdelkader.

Composition du capital à daté de ce jour :

90 actions à Monsieur Guilli Abdelkader

10 actions à Monsieur Rami Mohamed

1 action à Monsieur Arab Mohammed

Toutes les résolutions qui précèdent ont été adoptées à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).